

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4622**

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société Fab'Entech pour le projet de recherche et de développement EMERFAB - Autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention d'application financière 2011-2014 du 13 avril 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 9 octobre 2013**Décision n° B-2013-4622**

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société Fab'Entech pour le projet de recherche et de développement EMERFAB - Autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention d'application financière 2011-2014 du 13 avril 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2010-1913 du 16 décembre 2010, le Conseil de communauté a approuvé la participation financière de la Communauté urbaine de Lyon au projet de R&D (recherche et développement) EMERFAB et a autorisé monsieur le Président à signer la convention-cadre avec l'Etat et les collectivités locales partenaires.

Le Bureau, par décision n° B-2011-2038 du 17 janvier 2011, a quant à lui approuvé la convention d'application financière passée avec la société Fab'Entech pour le soutien financier de la Communauté urbaine au projet EMERFAB.

Le comité de suivi du projet EMERFAB, réuni le 16 avril 2013, a été informé du retard du projet en raison de la complexité des développements et du retard de livraison du lot clinique. Ce retard a conduit le partenariat à solliciter une prolongation de 13 mois de la durée du projet la portant ainsi à 49 mois.

Au vu de la demande de prolongation des partenaires, la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) a autorisé la mise en place d'avenants pour permettre ces modifications.

Cette situation a conduit la société Fab'entech à solliciter, auprès de la Communauté urbaine, une modification de la convention d'application financière.

Ainsi, un avenant à la convention d'application financière 2011-2014 du 13 avril 2011 est proposé au Bureau afin de modifier la durée de réalisation du projet au 17 février 2015 (art 2) ainsi que les modalités de versement de la subvention (art 7).

Les autres clauses de la convention d'application financière demeurent échangées.

Aussi, il est donc proposé au Bureau d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'application financière 2011-2014 du 13 avril 2011 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la prolongation de la durée du projet de recherche et de développement EMERFAB jusqu'au 17 février 2015,

b) - l'avenant n° 1 à la convention d'application financière 2011-2014 du 13 avril 2011, à intervenir entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Fab'entech.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Le versement du solde, soit 130 500 € initialement prévu en 2014, est reporté sur l'exercice 2015 - opération n° OP02O1556 - compte 204 21 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.